



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mars 2000

**Direction des Systèmes d'Information et de Communication -  
Recrutement d'un agent contractuel**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200121

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000**

**Direction Ressources Humaines**

**Direction des Systèmes d'Information et de Communication -  
Recrutement d'un agent contractuel**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 22 Novembre 1999 le Conseil Municipal a créé deux postes d'Ingénieur Subdivisionnaire statutaires à la Direction des Systèmes d'Information et de Communication (responsable de la production informatique).

Pour l'un de ces deux postes, la procédure de recrutement d'un agent statutaire s'est révélée infructueuse (aucune candidature statutaire).

C'est pourquoi, il est procédé à un recrutement contractuel dans les conditions suivantes :

- contrat de 3 ans sur la base de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984 ;
- rémunération brute mensuelle de 13.785 F, correspondant au 6e échelon du grade d'Ingénieur Subdivisionnaire (indice brut 588, majoré 495), auxquels s'ajoute le régime indemnitaire voté par le Conseil Municipal.

Le 6e échelon a été retenu en fonction du niveau de qualification du candidat (DUT informatique, complétée de multiples stages professionnels) et de son expérience (9 ans en qualité de responsable technique de la production informatique dans une entreprise importante du secteur privé).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la suppression du poste d'Ingénieur Subdivisionnaire statutaire créé le 22 Novembre 1999 ;
- autoriser la création d'un poste d'Ingénieur Informaticien contractuel sur les bases indiquées ci-dessus ;
- entériner le recrutement à compter du 20 Mars 2000.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)